

# ALLOCUTION DE MADAME JOHANNE VALLÉE

**Sous-commissaire, Service correctionnel du Canada, Région du Québec**

**Et**

**Présidente d'honneur du congrès**

Il me fait plaisir, à mon tour, de vous souhaiter la bienvenue à ce 34<sup>e</sup> congrès de la Société de criminologie du Québec. Lorsqu'on m'a approchée afin d'être la présidente d'honneur de ce congrès, c'est avec une grande joie que j'ai spontanément accepté l'invitation. Non seulement j'ai participé à maintes reprises à ce congrès en tant que jeune étudiante contractuelle, panéliste, conférencière et membre du comité organisateur, mais pendant plusieurs années, j'ai pu côtoyer de près l'équipe de la Société de criminologie que je salue. Il me fait tout aussi plaisir de revoir de nombreuses personnes que j'ai eu la chance de côtoyer au cours des dernières années.

Le thème du congrès est intéressant car on y reconnaît la complexité de l'univers dans lequel les intervenants du milieu de la justice pénale interviennent. Ma présentation a donc pour objectif de tenter de comprendre comment notre milieu a changé ou, plutôt, comment cette complexité s'est installée.

D'ailleurs, pour préparer cette allocution, je me suis replongée dans mes 25 années de carrière afin de revivre les grandes périodes qu'a connu la criminologie et le milieu de la réinsertion sociale et de réfléchir aux principaux défis que nous sommes appelés à relever tous ensemble.

C'est avec une certaine nostalgie que j'ai effectué ce retour en arrière. À la fin des années 70, alors que j'étais à l'université, tout semblait possible. La criminologie avait solidement pris racine. On travaillait à humaniser les systèmes pénal et correctionnel et il y avait des incubateurs à alternatives à l'incarcération.

Le vent de la réhabilitation sociale chantait à nos oreilles et on vibrait au slogan axé sur le partenariat entre les gouvernements et la communauté. En plus, le financement pour les projets novateurs était assez facilement accessible. Bref, c'était le bon vieux temps ! Mais, du bout des lèvres on parlait de victimologie. C'était presque un sujet tabou. Idem pour la question des femmes délinquantes. Malgré tout, tout semblait relativement facile et il n'y avait pas 150 facettes à nos problèmes.

Aujourd'hui, il n'est pas très difficile de réaliser que nous vivons tous dans un monde complexe. Dans nos vies professionnelle et personnelle nous constatons que les choses sont rarement unidimensionnelles. Malgré ce que l'on tente parfois de nous faire croire, il n'existe pas de recettes magiques qui peuvent s'appliquer partout.

Malgré que certaines situations semblent se ressembler ou être identiques, des éléments qui les composent sont souvent, à première vue difficilement perceptibles. C'est ce qui fait, par exemple, qu'une intervention peut apporter de très bons résultats dans une situation donnée alors que dans une autre, même si elle est similaire, il sera difficile d'atteindre des résultats comparables.

Un défi constant du milieu de la justice pénale est de réussir à proposer des réponses qui tiendront comptes à la fois des variables individuelles et sociales. L'expérience a démontré l'importance de varier l'intervention en fonction des personnes et des milieux à qui l'on s'adresse. Cependant, il s'agit là d'un défi exigeant qui nécessite une remise en question constante de nos programmes et politiques.

Cette complexité est aussi présente à l'intérieur même de nos organisations et dans la relation que nous établissons avec les personnes auprès desquelles nous travaillons. Par exemple, dans nos établissements correctionnels nous sommes appelés à intervenir auprès de personnes qui vivent de nombreuses difficultés qui sont inter-reliées. Beaucoup de détenus vivent à la fois des problèmes de toxicomanie, d'intégration sociale, de santé mentale, d'éducation, de délinquance, de violence, etc. Savoir par quel bout commencer n'est pas une mince affaire et peut nous confronter à nos limites. Et je n'ai pas encore parlé de la difficulté que nous pouvons connaître lorsque nous avons à partager avec le public ce que nous faisons.

Quand nous sommes confrontés à des obstacles, nous avons tendance à immédiatement en appeler à la complexité des choses. Cependant, une brève consultation du dictionnaire Larousse nous informe de la distinction entre la complexité et la complication. Selon le Larousse, c'est dans la difficulté de l'action que l'on peut reconnaître la complication alors que la notion de complexité suggère le cumul d'éléments différents.

Hervé Sérieyx, un homme d'affaire français offre une explication imagée de ce qu'est vraiment la complexité. Par une habile analogie entre un Boeing 747 et un plat de spaghetti, il illustre bien la différence entre le complexe et le compliqué :

*« Démontez le Boeing et vous vous retrouverez avec 35 000 composantes. Par la pensée systématique et de la persévérance (et peut être aussi avec un bon plan), il vous sera possible de le reconstruire et d'arriver au même résultat. Car le Boeing est réductible à l'analyse. Il n'y a pas d'incertitude dans la construction d'un Boeing ». Il ne suffit que de respecter les étapes à suivre.*

*« En revanche, le convive, fourchette en main, aura beau répéter indéfiniment la même torsion du poignet, il est peu probable qu'il parvienne à soulever la même portion de spaghetti ! Il y a dans les spaghetti une logique du chaos non prédictible. Et la sauce qui les accompagne est toujours différente ».*

C'est ce qui l'amène à conclure que : *Nous vivons dans un monde de spaghetti. Ce nouveau monde commande une résolution des esprits. Pour vivre avec la complexité, il faut inventer de nouvelles manières de penser, d'être soi-même et d'être ensemble.*

Évidemment, on retrouve de nombreuses facettes à cette complexité. Tout comme moi, vous constatez probablement, que depuis plusieurs années, la société connaît de nombreux bouleversements. Malgré un mouvement axé sur la mondialisation, il se crée des divisions sociales, collectives et individuelles. La notion de communauté se fragilise et devient propice à un certain individualisme. La nécessité d'offrir une performance optimale axée sur l'excellence a aussi pour effet d'accroître la marginalisation de certains groupes.

Plusieurs de nos repères changent et se complexifient, ce qui complique notre recherche d'identité. Par exemple, la famille traditionnelle s'est complètement transformée. On parle maintenant de familles nucléaires, de familles recomposées, de familles élargies, d'homoparentalité et j'en passe.

Un autre exemple est celui de l'emploi. Dans un monde où la société de consommation est fortement privilégiée, le travail devient bien plus un moyen d'atteindre certains objectifs de vie qu'une source de réalisation et d'accomplissement personnel.

L'intensité et la diversité des changements sociaux ont probablement contribué à l'augmentation des préoccupations liées à la sécurité. D'ailleurs, depuis quelques années, nous avons vécu de nombreux événements qui sont venus accentuer le contexte sécuritaire dans lequel nous évoluons. Qu'il s'agisse des événements terroristes

de 2001, des récents problèmes économiques, des risques de pandémie et des préoccupations liées à l'environnement, on remarque que toute la société s'est resserrée et que c'est la tolérance zéro face au risque. Bien entendu, le monde de la criminologie n'y échappe pas, bien au contraire.

Que ce soient la place de plus en plus grande qu'on accorde à la transparence, l'évolution des programmes de prévention, la modification de certaines politiques, le questionnement à propos du rôle des tribunaux, la complexité du travail policier, le traitement des jeunes contrevenants et l'intervention auprès des délinquants, nous vivons une période propice aux remises en question et aux changements.

Quand on examine les programmes des Congrès de la Société de criminologie des dernières années, il est alors possible de constater que le milieu de la criminologie connaît des influences changeantes en fonction de l'évolution des courants sociaux :

1982 Crime, victimes et communauté

1988 Les pratiques criminologiques au carrefour de l'actualité et des changements sociaux

1992 Qualité de vie, questions criminelles, clientèles et interventions

1995 Le système de justice pénale à l'heure des compressions budgétaires : Comment s'en sortir?

1997 L'orientation communautaire en justice pénale : un virage sans dérapage?

2000 L'âge et la question criminelle

2001 Le crime change-t-il de visage?

2005 Vers une société axée sur la sécurité? Enjeux et impacts sur les pratiques

Le retour en arrière, dont je vous parlais au début, met en relief certains éléments de notre évolution. Les années 60 à 80 ont été propices au développement de nombreuses initiatives. À cette époque, il y avait une certaine effervescence puisqu'il y avait beaucoup de chose à réaliser. Tout semblait possible et la réinsertion sociale et la croyance en la capacité de chaque être humain de s'améliorer était une valeur généralement partagée. C'est lors de cette période que plusieurs initiatives dites alternatives se sont développées.

Qu'il s'agisse des travaux compensatoires, du réseau des maisons de transition, des groupes de défense et de la justice alternative, les services sont de plus en plus nombreux et permettent d'accroître l'implication de la communauté.

Les années 90 marquent un moment difficile pour le milieu de la criminologie. De nombreuses coupures budgétaires (équilibre budgétaire – déficit zéro) obligent à travailler différemment. Du côté de la réinsertion sociale, certains incidents graves ébranlent les convictions de plusieurs et remettent même en question certains concepts qui jusqu'ici paraissaient inébranlables.

Un fort sentiment d'insatisfaction se fait sentir. En ce sens, la pertinence de la libération conditionnelle est remise en cause, le travail des tribunaux et les modes d'intervention sont questionnés. Conséquemment, le système judiciaire et pénal s'est resserré et des modifications législatives ont eu lieu. Évidemment, cette réalité a eu un impact certain sur nos pratiques.

En résumé, les années 90 ont forcé les organisations à évaluer leurs pratiques et à faire preuve d'une plus grande transparence dans la gestion. Tant dans les organisations gouvernementales que communautaires, l'obligation de rendre compte et de démontrer l'efficacité des pratiques et des interventions s'est confirmée.

Ainsi, aujourd'hui, puisque tout ce que nous faisons est susceptible d'être examiné à la loupe, nous devons exercer une grande rigueur et être en mesure de communiquer efficacement nos résultats.

En réaction aux événements de septembre 2001, les sociétés tendent à vouloir se protéger de certains groupes comme celui des personnes judiciarisées. Il s'agit là probablement d'un réflexe normal et humain, mais il a pour effet de marginaliser bien des individus et de rendre plus difficile leur intégration sociale.

Par exemple, depuis quelques années, ceux qui possèdent un casier judiciaire connaissent de plus en plus de difficultés lorsque vient le temps de trouver un travail, de s'assurer, de voyager et même de se trouver un logement, même ceux qui côtoient ces personnes vivent certaines difficultés, notamment en matière d'assurance personnelle.

Parce que le concept même de réinsertion nécessite une ouverture de la communauté, cette réaction de fermeture vient compliquer l'intervention de ceux qui travaillent à la réinsertion sociale.

Tout comme la société et la criminologie, le milieu correctionnel évolue. Au SCC, nous avons connu depuis une trentaine d'années un certain nombre de changements importants qui ont transformé la prestation des services correctionnels au Canada.

Le Rapport McGuigan de 1977, par exemple, présentait des recommandations pour améliorer le système correctionnel à la suite de la série d'incidents violents et de prises d'otages qui avaient eu lieu en 1975 et en 1976. C'est dans un souci de transparence que le gouvernement créait dans la foulée des recommandations du rapport, les comités consultatifs de citoyens.

On a assisté à une professionnalisation au sein de l'effectif. Puis les programmes de réhabilitation sont devenus des outils de travail accessibles sans compter les outils d'évaluation qui étaient il y a longtemps, inexistantes.

Chacune de ces étapes a permis de réorienter et de faire avancer notre façon d'assurer la prestation des services correctionnels et de contribuer à la sécurité des Canadiens. Encore une fois, le SCC commence un nouveau chapitre – en réaction, cette fois, au Rapport du Comité d'examen du SCC. Il s'agit d'un exercice de transformation qui, dans les faits, est une opportunité de poursuivre un processus d'amélioration continu de nos services et d'uniformiser nos pratiques.

Il y a aussi les souffrances des victimes auxquelles nous devons aussi faire face. Cette responsabilité nous renvoie directement à l'obligation de considérer notre action comme faisant partie d'un tout. C'est pour cette raison, qu'au Service correctionnel du Canada, nous avons récemment mis en place un service pour les victimes. Notre objectif est de fournir aux victimes de délinquants relevant des autorités fédérales de l'information sur le délinquant qui leur a causé du tort. Pendant longtemps les besoins des victimes ont été ignorés et méconnus. Aujourd'hui, les organisations policières, correctionnelles et autres, reconnaissent ceux-ci et tentent de s'adapter.

Parmi les autres changements on retrouve celui de l'information. L'information circule maintenant à une vitesse vertigineuse et nous y retrouvons souvent un ton alarmiste. L'information côtoie de plus en plus le monde de la télé réalité. D'ailleurs, avec l'utilisation de la technologie, tout le monde peut être journaliste. Les grands bulletins d'information invitent même les citoyens à leur transmettre leurs topos et il est possible de retrouver, sur Internet, de nombreux sites et de nombreux blogues qui permettent à n'importe qui d'ajouter son grain de sel, de commenter l'actualité et même de la provoquer.

On le sait, les faits divers spectaculaires y prennent une grande place. En conséquence, un bon nombre de citoyens ont l'impression que le crime les guette à tout moment. En tant que criminologue, nous avons la responsabilité de répondre à cette préoccupation légitime et d'user d'ingéniosité pour rejoindre le public.

Il faut réussir à convaincre les citoyens qu'ils font partie de la solution et qu'ils ont un rôle à jouer dans le développement d'initiatives qui permettront de répondre aux besoins que le système de justice n'aura pas réussi à combler. À cet effet, les cercles de soutien et de responsabilités qui sont composés de bénévoles sont un bel exemple.

Parallèlement, nos coffres à outils sont de plus en plus spécialisés afin d'être en mesure de répondre aux problématiques des contrevenants. Par exemple, les problèmes de santé mentale nous poussent à spécialiser nos interventions, il en est de même des problèmes de toxicomanie et ceux associés au syndrome d'alcoolisme fœtal. La clientèle provenant de groupes criminalisés et le phénomène des gangs de rue obligent les organisations correctionnelles et policières à travailler en étroite collaboration au niveau du renseignement.

Dans nos interventions, nous faisons régulièrement face à la détresse humaine. Il faut reconnaître que les systèmes judiciaire, correctionnel et pénal représentent vraiment la dernière ligne sur le continuum de l'intervention. On y retrouve les personnes pour lesquelles la société n'a pu contribuer à régler adéquatement les différents problèmes rencontrés soit par le dialogue, le soutien et la mise en place de services adaptés.

Il n'est pas étonnant de constater chez certains intervenants un sentiment de surcharge de travail. Que l'on soit juge, policier, procureur, agent de probation, de libération conditionnelle, intervenant communautaire jeunesse, victimes, bref pour nous tous cette complexité a un impact.

La lourdeur des situations auxquelles nous faisons tous face au quotidien peut parfois être très difficile à supporter. Ceci a amené nos organisations à mettre en place des programmes d'aide aux employés de plus en plus étoffés et à offrir davantage de formation. De plus, comme plusieurs organisations, nous sommes confrontés avec un roulement important de nos ressources humaines.

Réussir à donner du sens à toute intervention et à demeurer humain, non seulement pour nous mais pour ceux que nous accompagnons est un défi majeur auquel nous sommes constamment confrontés.

Au cours des dernières années le système de justice pénale a su s'adapter et je dirais même a su développer des approches "sur mesure". Par exemple, la justice réparatrice propose un système de justice alternatif aux tribunaux que nous connaissons et tient à s'assurer de la mise en place d'une réponse à la criminalité qui saura satisfaire toutes les personnes impliquées par une situation, qu'il s'agisse de la victime ou du contrevenant.

On retrouve cette même préoccupation au niveau des tribunaux. De plus en plus de tribunaux spécialisés voient le jour. Certains sont axés sur le traitement de la toxicomanie

alors que d'autres visent les difficultés liées à la santé mentale. Ces tribunaux partagent des objectifs communs visant la résolution des problèmes.

Malgré la morosité que l'on ressent chez certains professionnels, il faut reconnaître que tous ces changements fournissent des occasions en or afin d'évoluer vers des approches plus individualisées. Accepter la complexité des situations auxquelles nous faisons face tout en demeurant réaliste relativement à notre rôle permet de demeurer centré sur ce que nous pouvons réellement accomplir.

Malgré tout, il est important de prendre conscience des vents favorables au changement qui tendent à se lever. L'élection du premier président américain noir a permis d'insuffler de l'espoir à une proportion élevée de la population.

Un autre exemple est la place de plus en plus importante qu'occupent les femmes au sein des établissements de détention. Nous y retrouvons de plus en plus de directrices et ce, même dans les milieux à sécurité maximale. Il y a quelques temps, ce genre de situation aurait été difficile à imaginer. Maintenant, il y a une ouverture pour tous ceux et celles qui désirent réellement contribuer au mieux être de la société et qui ont des idées nouvelles.

Malgré ce que certains ressentent, il est toujours possible de développer de nouvelles initiatives et d'innover. Il faut simplement prendre le temps de bien considérer les différents enjeux sociaux, de viser un maximum de transparence et d'impliquer la communauté.

Malgré la complexité de notre environnement et la nécessité de développer une justice sur mesure, le présent congrès cherche à porter un regard positif sur des projets prometteurs et sur notre pratique. C'est rafraîchissant ! Le thème de cette année m'apparaît être une bouffée d'air frais, une véritable tape dans le dos qui nous invite à poursuivre notre travail, à aller plus loin et à prendre la place qui nous revient en tant que professionnel.

Il devient opportun de prendre le temps de regarder ce qui fonctionne et de s'arrêter sur les pistes qui semblent donner de bons résultats. C'est aussi une façon de puiser de la force dans l'énergie des autres et de nous rappeler les raisons qui nous motivent à poursuivre notre engagement professionnel ou notre implication bénévole.

Vous remarquerez qu'un grand nombre de projets présentés tout au long de ce Congrès résultent d'une collaboration entre des organisations qui n'ont pas toujours eu l'habitude de travailler conjointement. Cet effort de développer et de consolider des partenariats ainsi que de bien identifier la complémentarité des différentes organisations n'est pas nouveau, mais il permet de bien identifier les forces et les limites de chacun tout en ayant une meilleure compréhension des services qui existent.

Nous avons aussi beaucoup à gagner à développer une relation plus étroite avec le milieu de la recherche qui contribue à accroître notre compréhension des différents phénomènes que nous rencontrons et qui permet une réflexion nécessaire par rapport à ce que nous faisons.

C'est en fréquentant des congrès comme celui-ci, en rencontrant des gens passionnés par ce qu'ils font et des intervenants qui s'investissent au quotidien qu'il nous est possible de réaliser tout ce qui se fait de bien à l'intérieur de nos réseaux. Alors qu'on nous rappelle fréquemment nos limites, il est nécessaire de prendre le temps de constater tout ce que nous faisons de bien.

Également, malgré le rythme endiablé auquel nous sommes confrontés, il ne faut pas oublier l'importance d'individualiser nos interventions et les solutions que nous proposons. Une justice sur mesure demeurera toujours un enjeu crucial dans le succès de nos

initiatives. Nous avons prouvé, et ce, à plusieurs reprises, que malgré la lourdeur que peut avoir le système de justice, il est possible de relever ce défi.

Je vous invite à prendre le temps d'explorer, même si elles dérangent parfois, les différentes pistes de réflexions qui vous seront offertes au cours des prochains jours. Je vous invite aussi à aller à la rencontre des autres participants et à vous laisser envahir par leur passion et leur énergie.

C'est toujours rassurant et surtout stimulant de constater que d'autres partagent nos préoccupations, nos espoirs et surtout, notre confiance certaine en la capacité de croissance de tout être humain.